

COMMUNE DE LUBERSAC



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 22 février 2018 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DECAIE.

Etaient présents : F. BERQUE, A. BERTRAND-LAFEUILLE, A. BORIE-POUGET, G. CROISSET, JP. DECAIE, R. DECAIX, P. FARGES, C. LACHENAUD, C. LOPEZ, M. MAZEAUD, G. PINET, JC.QUEILLE, F. RENAUDIE.

Etaient représentés : P. ANTIN (pouvoir à JP DECAIE), C. CHARLES (pouvoir à G. PINET), S. DUGAST (pouvoir à F. BERQUE), H. SOULLIER (pouvoir à P.FARGES),

Etaient absents : MC. LASCAUD, F. POINT-LESPINASSE.

Monsieur Georges PINET est nommé secrétaire de séance. Il est ensuite, abordé les points inscrits à l'ordre du jour.

1. ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES A LA RENTREE 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée 2013, la commune de Lubersac a mis en place la réforme des rythmes scolaires (conformément au décret Peillon) : 24 heures d'enseignements étalées sur une semaine de 4,5 jours avec 3 heures par semaine d'activités périscolaires organisées par la commune.

De nouvelles modalités d'organisation des temps scolaires peuvent être mises en place pour la rentrée de septembre 2018. Monsieur le Maire précise que le principe est que le temps de classe soit réparti sur 9 demi-journées, n'excédant pas 3h30 chacune, avec une pause méridienne incompressible de 1h 30 et une durée maximale de la journée de 5h30.

Néanmoins, des dérogations peuvent être demandées, conjointement par le conseil d'école et la commune.

Le conseil d'école dans sa séance du 2 février 2018 s'est prononcé favorablement pour un retour à la semaine de 4 jours avec deux propositions pour les horaires :

- Première proposition : 8h30-11h45 et 13h45-16h30, APC en élémentaire de 11h45 à 12h15 et maternelle de 13h15 à 13h45, cette première proposition a la majorité des voix,
- Deuxième proposition : 8h45-12h et 14h-16h45, APC en élémentaire de 12h à 12h30 et maternelle de 13h30 à 14h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018 et soutient ainsi, l'avis du conseil d'école.

2. ATTRIBUTION DES MARCHES – RENOVATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que les travaux de rénovation de l'école ont été décidés dans la séance du 23 février 2017. Ce projet bénéficie de soutiens financiers du Conseil départemental de la Corrèze et de l'Etat (via des crédits DETR 2017 et 2018).

Un marché public de travaux a été passé selon la procédure adaptée en conformité avec les textes constituant le Code des Marchés Publics, et notamment le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et textes subséquents.

La publicité a été lancée le 12 janvier 2018 pour une date limite de remise des offres fixée au 7 février 2018 à 12h.

Huit lots de travaux ont été constitués : maçonnerie/démolition, menuiseries extérieures, plâtrerie/isolation/peinture, sols souples, électricité, plomberie/sanitaire/chauffage, bungalows et menuiseries intérieures.

La commission des marchés a procédé à l'ouverture des plis le 7 février 2018.

Le maître d'œuvre, le cabinet MAAD Architectures, a procédé à l'analyse de ces offres. Au regard de cette analyse, la commission des marchés (réunie une seconde fois le 15 février 2018) propose de retenir :

- Lot n°1 – Maçonnerie, démolitions : entreprise FERNANDES pour un montant HT de 132 745 €,
- Lot n°2 – Menuiseries extérieures : entreprise RIOUX pour un montant HT de 74 965,32 €,
- Lot n°3 – Plâtrerie, isolation, peinture : entreprise MASDUPUY pour un montant de 104 612,16 €,
- Lot n°4 – Sols souples : entreprise TECKNISOLS pour un montant HT de 22 473 €,
- Lot n°5 – Electricité : entreprise BERGEVAL pour un montant HT de 52 267,21 €,
- Lot n°6 – Plomberie, sanitaire, chauffage : entreprise REYROLE pour un montant HT de 48 348,23 €,
- Lot n°7 – Bungalows : entreprise COUGNAUD pour un montant de 28 781 €,
- Lot n°8 – Menuiseries extérieures : entreprise LACHEZE pour un montant de 24 256,20 €.

Soit un total pour ces lots « travaux » de 488 448,12 € HT (*pour une estimation de 498 030 € HT*).

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer les marchés avec les entreprises précitées.

Le rétro planning de cette opération est précisé :

- 23/02/2018 : envoi des lettres de refus aux entreprises non retenues,
- 07/03/2018 : envoi des courriers aux entreprises retenues,
- 09/03/2018 : signature des marchés et pièces communes,
- 13/03/2018 : dossier marché au contrôle de légalité,
- 16/03/2018 : notification aux entreprises retenues.

Le déménagement des salles de classe vers les bungalows est prévu la semaine du 9 au 13 avril 2018 et la mise en place des clôtures de chantier et installation de chantier entre le 16 et 20 avril 2018.

3. COLLEGE DE LUBERSAC – VOYAGE EN ALLEMAGNE DU 16 AU 24 MARS 2018

Le Maire présente la demande de Madame le Principal du collège de Lubersac qui sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière individuelle pour les élèves domiciliés à Lubersac dans le cadre de l'organisation d'un voyage en Allemagne du 16 au 24 mars 2018 qui s'adresse aux élèves germanistes.

Afin de réduire la participation financière des familles et de permettre à chaque élève de participer à ce séjour, le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € par élève soit la somme totale 600 € pour les 12 élèves domiciliés sur Lubersac.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater la somme de 600 € au titre de la participation de la commune de Lubersac au voyage en Allemagne du 16 au 24 mars 2018 organisé par le Collège de Lubersac.

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASSIONNEL AU CAMPING MUNICIPAL

Julie MOYEN, actuellement chargée de la gestion du camping municipal a souhaité exercer son activité à mi-temps depuis le 1^{er} janvier 2018. La commune a donné une suite favorable à sa demande renouvelant son contrat pour un an jusqu'au 31 décembre 2018 à temps non complet.

Parallèlement, la commune a publié en janvier une offre d'emploi pour un poste de gestionnaire du camping à temps plein qui viendrait conforter cet emploi. De nombreuses candidatures sont parvenues (une vingtaine) et Pierre FARGES, élu référent du camping, précise que trois candidats ont été sélectionnés pour un entretien qui s'est déroulé le 19 février dernier.

Le choix s'orienterait vers Nicolas LAURENT, un lotois de 24 ans, qui a une expérience dans le domaine des loisirs sportifs de pleine nature et plus récemment, dans l'hôtellerie. Il est disponible à compter du 26 mars 2018.

Monsieur le Maire propose de retenir ce candidat au profil sérieux et de lui proposer un contrat d'un an, dans un premier temps, au 1^{er} échelon de la fonction publique territoriale. Un avantage en nature sous forme de logement pourrait lui être proposé. Un deuxième entretien est programmé prochainement.

Le conseil municipal donne son accord pour créer un poste occasionnel non titulaire à temps complet (35 h par semaine, temps de travail annualisé) pour la période du 26 mars 2018 au 31 décembre 2018.

5. FRAIS DE SCOLARITE – ENFANTS EN CLASSE ULIS A OBJAT

Le Maire expose la demande de la commune d'Objat relative aux frais de scolarité dus du fait de l'accueil d'enfants, en école élémentaire, de familles résidant sur la commune de Lubersac.

Les sommes demandées à la commune correspondent à la scolarisation de deux enfants en classe d'ULIS (ex CLIS) dont l'affectation est prononcée par l'Inspection Académique. Il s'agit de M. Mathéo LABONNE et Mlle Laila NOKHARI.

La participation sollicitée à la commune de Lubersac est de 315 € par enfant scolarisé en école élémentaire soit la somme de 630 €.

Monsieur le Maire est autorisé à mandater la somme de 630 € au profit de la commune d'Objat au titre de la participation de la commune de Lubersac aux frais de scolarité 2017/2018.

6. MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le budget primitif 2018 sera voté au mois de mars.

Dans cette attente et conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T, le Maire souhaite obtenir, pour ne pas pénaliser les entreprises, l'autorisation de l'assemblée délibérante d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal donne cette autorisation au Maire.

7. PROJET DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail composé d'élus municipaux (G. CROISET, C. LACHENAUD, JC. QUEILLE, M. MAZEAUD) et accompagné par le prestataire La Poste travaille au projet d'adressage et de numérotation des voies de la commune.

La Poste a présenté son premier rapport d'audit et de conseils (le 29 janvier 2018) qui comprenait une synthèse du diagnostic des adresses de la commune, le résultat de l'audit réalisé sur chacune des adresses de la commune et des recommandations détaillées.

Gérard CROISET qui pilote ce projet rappelle que l'objectif est bien de nommer ou renommer toutes les voies de la commune en omettant aucune habitation, résidence ou bâtiment agricole, et en anticipant sur les projets de développement de la commune (Zone d'activités, lotissements, etc...).

Le but c'est de donner des adresses précises et faire un pointage sur le cadastre, voie par voie afin de numéroter chaque point d'adresse et nommer chaque voie.

Par rapport au déploiement de la fibre, les délais sont largement tenus.

QUESTIONS DIVERSES

■ Caserne

Le Maire rappelle que, le 23 octobre 2017, le projet de caserne commune a été abandonné à l'unanimité des maires de la communauté de communes.

Depuis la programmation votée en conseil d'administration du SDIS est la suivante : la construction d'une caserne neuve à Pompadour fin 2018/2019 et la réhabilitation de la caserne de Lubersac pour 2019. Cette dernière ne donne pas satisfaction aux pompiers volontaires de Lubersac qui souhaitent une caserne neuve or cette dernière ne semble pas être programmée.

Au niveau de la communauté de communes, l'idée qui ressort est qu'il n'est pas rationnel d'aller vers la construction de deux casernes neuves à seulement quelques kilomètres.

La majorité des élus municipaux se prononce pour une caserne neuve plus fonctionnelle. A défaut, il est souhaité la réactivation du projet de caserne commune.

C'est le sens du courrier qui sera adressé au président du Conseil d'administration du SDIS, M. Jean-Jacques LAUGA, par Monsieur le Maire.

■ Projet de contournement de Lubersac

Le 15 février 2018, le conseil départemental a voté pour la variante 2 (déviation passant au Sud de Lubersac, entre la zone industrielle du Verdier et la voie ferrée, avec contournement du bourg par l'Est pour se raccorder à la RD 902).

Le Maire informe qu'une réunion sur place avec les propriétaires les plus impactés sera organisée dans les prochaines semaines.

■ **Projet de parc solaire des Gatouilles**

Le Maire relaye la demande de l'entreprise Luxel qui souhaite implanter des panneaux photovoltaïques sur un terrain privé situé à l'arrière de la SICAME (M. Roubinet) de 5.4 hectares (terrain constructible sur la carte communale).

Les retombées fiscales pour la commune seraient à la construction : pour la commune (15 500 €) et pour le Département (7 800€) et à l'exploitation sur 20 ans : pour la commune (400 €), l'EPCI (19 305 €), le Département (20 271 €) et la Région (1 325 €).

Le conseil municipal ne s'oppose pas à ce projet.

■ **Situation de la Trésorerie de Lubersac**

Monsieur le Maire relate la situation de la Trésorerie de Lubersac qui est contrainte de fermer son accueil au public de plus en plus régulièrement en raison d'un sous-effectif chronique (passage de 4 à 2 agents en deux ans).

Cette situation est préjudiciable à l'intérêt du service rendu au public et aux collectivités.

Monsieur le Maire demande qu'une motion de soutien soit votée pour solliciter l'arrivée d'un nouvel agent pour renforcer l'effectif en place. A l'unanimité, cette motion est acceptée.

■ **Compteurs LINKY**

Un administré, M. BERQUE, refuse l'installation d'un compteur LINKY à son domicile et relaye le fait que tout administré peut s'y opposer.

■ **Vie associative**

Jean-Claude QUEILLE informe que la société de pêche est relancée avec un nouveau bureau.

Le Maire informe que le Club Auvézère Football va fusionner avec le club de Concèze.

Enfin, Jean-Claude QUEILLE relaye la demande récurrente du club de basket qui souhaite un local pour se réunir après les matchs et qu'il soit aménagé a minima un rangement à l'arrière du gymnase.

A ce sujet, Pierre FARGES informe qu'une pré-étude a été réalisée par Corrèze Ingénierie pour étude la possibilité d'une mutualisation des clubs-houses football/basket.

La séance est levée à 22 H 15.

FAIT A LUBERSAC, le 23 FEVRIER 2018

Le Secrétaire de séance,

M. Georges PINET



Le Maire,

M. Jean-Pierre DECAIE

